



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune d'Yvonand
RC 408-C-S route de Rovray

En raison de travaux de réfection de la chaussée dans le centre d'Yvonand (route de Rovray) le tronçon de la Route Cantonale N° 408-C-S, compris entre l'intersection avec le chemin des Amonettes et l'intersection avec la rue de Priales, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) :

du mardi 7 juillet 2026
à 07h00
au mercredi 8 juillet 2026
à 17h00

Une signalisation de déviation sera mise en place sur l'itinéraire Yvonand – Niédens-Dessous – Niédens-Dessus – Molondin – Chêne-Pâquier – Chavannes-le-Chêne – Rovray dans les deux sens de circulation.

La Municipalité et la Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

Municipalité d'Yvonand
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Destinataires

- Communes de Chavannes-le-Chêne, Chêne-Pâquier, Molondin, Rovray, Yvonand
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Yvonand, Yverdon-les-Bains
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR - Région Nord
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations





Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de la mobilité et des routes



RC 408-C-S Yvonand, route de Rovray

Date	Dessin	Référence	N° Plan
23.06.2026	CSA	2624-26	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

